



Beynat
- Corrèze -

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
Séance du 13 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars, à 19h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MONTEIL, Maire.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 019-211902309-20260313-DEL2026021-DE



Nombre de Membres		Présents :
En exercice	15	Jean-Michel MONTEIL-Christine CARBONNEIL - Arnaud REYNIER - Alair JARRETY -Danièle BESSE- Danielle CLAVEL - Pierre MILY- Georgette LAUMOND - Sébastien RAULHAC - Aurélie TREBIE - Antonin DHUR - -
Présents	11 +2 procurations	Secrétaire de Séance : Arnaud REYNIER
Pour :	13	Excusée : Christelle CANTALOUBE (procuration à Danielle CLAVEL) - Anaïs MAISONNEUVE (procuration à Aurélie TREBIE) - Benjamin LECAVELIER
Abstentions :	00	Absent : Antoine BONTEMPS
Contre :	00	Date de convocation : 06 mars 2026

DEL N° 2026- 021 : Urbanisme – avis suite arrêt du projet PLUi Midi Corrèzien

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 26 février 2026, le conseil communautaire de la communauté de communes du Midi Corrèzien a arrêté le projet de Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Midi Corrèzien à l'unanimité.

La commune de Beynat est associée à cette étude en tant que Personne Publique Associée (PPA) et conformément aux articles L.132-11 et L.153-16 du Code de l'urbanisme, doit faire connaître son avis.

L'ensemble du dossier PLUi a été adressé à chaque conseil municipal le 04 mars dernier.

Aucune remarque,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur en son exposé, après délibération, émet un avis favorable au projet de PLUi Midi Corrèzien.

Le Maire, MONTEIL Jean-Michel

